

• **COMPTE RENDU REUNION DU 19/02/2018**
DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES DES EAJE DES COTES D'ARMOR

ATELIER « PROTOCOLES DE RECOURS AUX SOINS » :

synthèse des points abordés par les directeurs et directrices d'EAJE

• **Médecin référent** : Définir plus clairement ses missions, temps d'intervention, objectifs ...
Isolement des directeurs et directrices dans le cas de difficulté avec un enfant et pas de médecin référent ?

Gestion des crises sanitaires ? Qui assure cette fonction ?

• **Vaccinations** : Attentes de précisions sur le nouveau calendrier vaccinal
Problème des adultes non vaccinés auprès des enfants. Information attendue sur les différents vaccins, à quoi correspondent ils ?

• **Gestion des fièvres :**

- Alerte des parents lors d'apparition de fièvre à la structure
- quid des parents médecins, qui refusent de consulter
- modalités de la prise de température chez l'enfant
- parents injoignables
- difficultés d'obtenir un RDV médical pour les familles
- fièvre avant la sieste , stressant pour les équipes

• **Médicaments et produits de soin :**

- produits de soin apportés par les parents ? (type liniment fait maison)
- administration de médicaments : homéopathie, ventoline (nécessite PAI), Doliprane si « douleurs dentaires » ?

- Responsabilité du personnel en cas de convulsion hyperthermique

• **Autorisation d'administration de médicaments** : qui est autorisé, un membre du personnel peut il refuser de donner le médicament prescrit ?

• **Manque d'informations médicales de la part du service de PMI** : les informations arrivent uniquement par voie de presse (avant quand médecins de PMI médecins référents, les structures étaient plus informées de la prévention pour les enfants)

Contact avec la CTPMI pas effectif pour une personne.